

DÉLIBÉRATION n° **2024-060** de la séance du **17/12/2024**

OBJET : Convention régionale de partenariat entre le CNFPT et le Centre de gestion – avenant

L'an deux mille vingt quatre, le mardi dix-sept décembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Nantes, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.
Nombre de présents : 14 Nombre de voix : 24

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Laurent TURQUOIS, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Anne-Marie CORDIER, Philippe JOUNY, Frédéric MILLET, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Yvon LERAT, Emmanuel TERRIEN, Rodolphe AMAILLAND.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

- › Mme Claire HUGUES avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- › M. Anthony BERTHELOT avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- › M. Emmanuel RIVERY avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
- › M. Jean-Louis MOGAN avait donné pouvoir à M. Frédéric MILLET,
- › M. Nicolas CRIAUD avait donné pouvoir à M. Laurent TURQUOIS,
- › Mme Pascale BRIAND avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
- › M. Claude CAUDAL avait donné pouvoir à M. Philippe JOUNY,
- › M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
- › Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
- › M. Christophe JOUIN avait donné pouvoir à M. Jacques PRAUD.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Xavier BONNET, Edith MARGUIN, Sylvain SCHERER, Alain VEY, Christelle BRAUD, Agnès DUHEM BOURGEOIS, Bernard LEBEAU, Lydie MAHÉ, Barbara NOURRY, Laurent DEJOIE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, comptable assignataire et M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité et Emploi et dynamiques professionnelles,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général.

À l'unanimité, Mme Anne-Marie CORDIER a été désignée secrétaire de séance.

Convention régionale de partenariat entre le CNFPT et le Centre de gestion – avenant

EXPOSÉ

La loi de transformation de la fonction publique en date du 6 août 2019 prévoit en son article 50 qu'une convention soit conclue entre chaque Centre de gestion coordonnateur et le CNFPT.

Ainsi, une première convention de partenariat a été établie en 2021 pour une prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 3 ans entre les 5 Centres de gestion, représentés par le Centre de gestion de Loire-Atlantique en tant que Centre de gestion coordonnateur régional et le CNFPT,

Le bilan de cette convention démontre l'intérêt de conduire des actions dans un cadre partenarial affirmé et aussi la nécessité de lui donner une ambition plus forte.

En effet, depuis la signature de cette convention, les 5 Centres de gestion ont amplifié leur coopération régionale dans le cadre de leur schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation avec 4 axes forts autour de l'attractivité de l'emploi public, l'accompagnement des parcours professionnels, la qualité de vie au travail, la facilitation et la sécurisation de la gestion des ressources humaines pour les employeurs publics.

Par ailleurs, la coopération avec la délégation régionale du CNFPT s'est accrue notamment grâce à de nouveaux modes de travail et à travers le projet très ambitieux de formation au métier de secrétaire général de mairie pour les personnes en recherche d'emploi.

Enfin, les enjeux en matière de ressources humaines pour les 5 ans à venir, la nécessité de penser au plus juste les ressources et compétences disponibles et les travaux prévus au sein de la coopération régionale en 2025 nécessitent que cette convention soit mise à plat.

Aussi, a-t-il été considéré par les 5 centres de gestion et la délégation régionale du CNFPT plus adapté de prolonger par avenant pour une année l'actuelle convention et d'engager les travaux pour une convention repensée en termes stratégiques et plan d'action.

DÉLIBÉRÉ

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L452-11 ;

VU le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des 5 Centres de Gestion des Pays de la Loire, adopté par délibération concordante des conseils d'administration des Centres de gestion du 16 juin 2022 pour la Loire-Atlantique, du 28 juin 2022 pour le Maine-et-Loire, du 6 septembre 2022 pour la Mayenne, du 25 mai 2022 pour la Sarthe, du 12 juillet 2022 pour la Vendée et notamment l'axe 1 -promouvoir et renforcer l'attractivité et la performance de l'emploi public territorial et l'axe 2 -accompagner les parcours dans l'emploi public ;

VU la convention de partenariat établie entre le CNFPT Pays de la Loire et le Centre de gestion de Loire-Atlantique signée entre les parties le 15 novembre 2021 et à effet du 1^{er} janvier 2022 pour trois années ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 24 voix pour :

- **Approuve** l'avenant au projet de convention de partenariat 2021-2024 ci-annexé entre la délégation régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale et le Centre de gestion de Loire-Atlantique en tant que centre coordinateur pour le compte des 5 centres de gestion régionaux
- **Autorise** le Président à signer l'avenant et à prendre toute mesure relative à son application
- **Dit** que toutes mesures et dépenses afférentes à la bonne exécution seront pris en charge par le budget annexe régional.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Philip SQUELARD